

1^{ère} demande

Duplicata

Renouvellement (joindre l'ancienne carte)

PARTIE A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

M Mme Mlle Nom :
(Nom de jeune fille, suivi du nom du conjoint pour les personnes mariées)

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Ma situation actuelle :
(se reporter aux catégories figurant au verso)

Mon revenu personnel mensuel brut global actuel :
(uniquement pour les demandeurs d'emploi)

Je m'engage sur l'honneur à signaler au Conseil Général tout changement de situation qui ne me permettrait plus de remplir les conditions d'attribution (listées au verso du présent document), et à lui remettre le chéquier accompagné de la carte Sésame.

Fait à, le

Signature du demandeur

PARTIE A REMPLIR PAR LE SERVICE INSTRUCTEUR

Code INSEE de la commune où est domicilié le service :

Le demandeur sollicite l'attribution de la carte et du chéquier Sésame

en tant que :
(préciser la catégorie dont relève le demandeur)

Ci-joint copie des pièces justificatives demandées (voir au verso), établies d'après originaux

Nombre de pièces jointes :

Fait à, le

Cachet et coordonnées téléphoniques de l'organisme instructeur

Nom et qualité

De la personne ayant instruit le dossier

Dossier à transmettre par le service instructeur aux services du Conseil Général du Département où réside le demandeur

Les destinataires de vos informations sont la Région d'Aquitaine ou des prestataires agréés par la Région. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, un droit d'accès aux données, de rectification et d'opposition à leur traitement pour motif légitime ou d'opposition à la conservation de certaines informations sous forme numérisée peut être exercé par toute personne concernée par le traitement. Ces droits peuvent être exercés en vous adressant à la Direction des Transports Ferroviaires de Voyageurs ou au Correspondant Informatique et Libertés de la Région Aquitaine (14, rue François de Sourdis 33077 Bordeaux).

NOTICE EXPLICATIVE

La Région d'Aquitaine a mis en place le dispositif tarifaire Sésame pour favoriser la recherche d'emploi et faciliter l'accès des personnes les plus démunies au réseau Ter Aquitaine et aux lignes routières régionales.

Peuvent bénéficier du dispositif Sésame, les aquitains relevant des catégories suivantes :

BENEFICIAIRES	JUSTIFICATIFS SPECIFIQUES	JUSTIFICATIFS COMMUNS
Demandeur d'un premier emploi de moins de 26 ans sans ressources, non étudiant, en projet d'insertion dans les Missions Locales ou Permanences, accueil, information et orientation (PAIO)	Attestation de la Mission Locale ou de la PAIO + Avis de situation du pôle emploi	Photocopie de la pièce d'identité (valide) +
Demandeur d'emploi percevant une allocation d'assurance ou d'assistance chômage inférieure à 80 % du SMIC Brut en vigueur	Dernier talon de paiement du Pôle emploi (datant du mois en cours ou du mois précédent)	Photographie d'identité récente (préciser nom et prénom au dos) +
Bénéficiaire du RSA « socle » ou du RSA « socle majoré » (à l'exclusion des bénéficiaires du RSA « activité »)	Attestation de la CAF ou de la MSA	Justificatif de domicile (quittance de loyer, facture d'eau, d'électricité, de gaz...), ou certificat
Bénéficiaire de l'assurance veuvage	Attestation de la CRAMA ou de la MSA	d'hébergement en foyer d'accueil ou en foyer parental, ou attestation du CCAS ou de la MDSI pour les personnes sans domicile fixe.
Bénéficiaire du minimum vieillesse ou de l'allocation de solidarité aux personnes âgées	Attestation de la caisse de retraite	
Bénéficiaire du minimum de la pension d'invalidité	Attestation de la Sécurité Sociale, de l'Assurance Maladie ou d'une mutuelle	
Bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé	Attestation de la CAF	

Les pièces justificatives mentionnées ci-dessus sont à joindre au présent formulaire dûment complété.

Il est remis aux bénéficiaires une carte Sésame, valable un an, qui garantit l'ouverture du droit au dispositif d'aide, assortie d'un chéquier de 24 voyages gratuits. La carte et le chèque Sésame constituent ensemble le titre de transport. Ce titre de transport peut être utilisé pour effectuer 24 trajets simples ou 12 allers-retours dans :

- > les trains Ter Aquitaine (en 2^e classe), y compris sur l'intégralité du parcours des liaisons Bordeaux-Angoulême, Périgueux-Brive, Pau-Lourdes,
- > les autocars des lignes routières régionales Agen-Villeneuve sur Lot, Mont de Marsan-Agen, Marmande-Barbotan, Mauléon-Puyoo-Dax, Oloron-Bedous-Canfranc, Pau-Agen et Pau-Mont de Marsan.

Pour tout trajet dépassant ces limites, la gratuité sera appliquée sur la partie du parcours relevant du périmètre régional.